

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00331**

**AIDES AU MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT - INTERVENTION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE – DOSSIER SPOOLEX**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 septembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160722-D20160033110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

### **AIDES AU MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT - INTERVENTION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE – DOSSIER SPOOLEX**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au respect des plafonds d'aides à l'immobilier d'entreprises définies par la réglementation nationale, décret n°2007-1282 du 28 août 2007 – en application du régime AFR X68-2008, Saint-Etienne Métropole souhaite accorder une aide à l'entreprise « SPOOLEX », pour permettre la consolidation et le développement de son activité.

Le calcul de Saint-Etienne Métropole obéit à la règle suivante :

- le montant est calculé selon le nombre d'emplois créés et le montant d'investissement immobilier ;
  - 25 000 € pour la création de 5 emplois,
  - 25 000 € pour un investissement de 1,3 M €.
- les règles de plafond de l'aide à l'immobilier d'entreprises définies par la réglementation nationale et communautaire et s'appliquant sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

#### **L'ENTREPRISE ET LE PROJET**

SPOOLEX, entreprise installée depuis 16 ans à Roche-la-Molière, est spécialisée dans les équipements de transformation des produits en nappe et rouleaux qu'elle conçoit et fabrique. L'entreprise développe son activité autour de spécialités : les solutions flexibles de coupe, enroulage et spooling, la coupe et soudure par ultrason continu et la fabrication des rouleaux technique Alvéotubes. SPOOLEX développe des machines spécifiques adaptées aux demandes des clients. L'entreprise adresse majoritairement deux marchés : textile et pneumatique. 90 % des pièces utilisées sont achetées dans la région. L'entreprise emploie actuellement 55 personnes et réalise un CA de 14 M€ dont 90 % à l'export.

La société connaît depuis plusieurs années une forte croissance et le marché laisse percevoir une nouvelle phase de croissance pour les années à venir.

Avec le volume d'activité qu'est celui de l'entreprise à ce jour, les locaux actuels sont devenus trop étroits. L'entreprise est contrainte de réaliser une partie des machines chez un de leurs partenaires sur la commune du Chambon-Feugerolles. Cette situation est pour l'heure très perturbante, génératrice de surcoûts mais surtout elle n'est pas pérenne à court terme (notamment pour gérer la croissance à venir).

L'entreprise souhaite donc rapidement agrandir ses bâtiments existants. L'extension prévue est de 1 300 m<sup>2</sup>, elle doit permettre à l'entreprise d'augmenter ses capacités d'assemblage et de stockage de machine.

Le projet prévoit un investissement d'environ 1,3 M€, le maintien des 55 emplois actuels et la création de 5 emplois directs d'ici 3 ans.

La concrétisation de ce projet sur le site de Roche-la-Molière permet de répondre à plusieurs enjeux :

- le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire : maintien de 55 salariés et création de 5 emplois à minima ;
- la pérennisation d'une centaine d'emplois indirects sur le territoire ;
- l'agrandissement et/ou la réimplantation de l'activité, pour garder nos talents et en attirer des nouveaux ;
- la continuité dans l'innovation, grâce à l'investissement dans des moyens de R&D, afin de gagner de nouveaux marchés.

### **LE MONTANT DE L'INTERVENTION**

Considérant le projet et la programmation envisagée et conformément aux dispositions prévues par la convention jointe au dossier, il est proposé d'intervenir à hauteur de 50 000 €, représentant l'aide correspondante :

- à la création de 5 CDI et aux modalités suivantes :
  - Nombre d'emplois :
    - actuels : 55 CDI,
    - à créer : 5 CDI
- à un montant d'investissement immobilier : 1 300 000 €.

Périodicité de versement : 3 versements

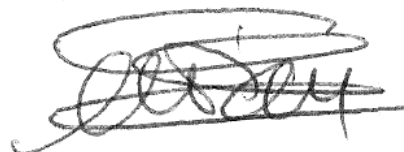
Condition de maintien de l'activité : 5 ans

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle de Saint-Etienne Métropole à SPOOLEX d'un montant de 50 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte 20422 du budget du développement économique 2016, destination AIDECO**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU